



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS  
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION ORGUE EN BETHUNOIS**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, souhaite mettre en place un projet autour de l'orgue à destination des élèves du Conservatoire communautaire en collaboration avec le Conservatoire de Lens, projet ayant pour but de rassembler deux classes d'orgue autour de 2 instruments exceptionnels, les orgues des églises de Gosnay et de Béthune,

Considérant que l'Association Orgue en Béthunois propose à cette occasion, la programmation en collaboration avec Mathieu MAGNUSZEWSKI organiste, de 3 ateliers master class et d'un concert de restitution,

Considérant que le contenu des ateliers master class proposé par Orgue en Béthunois, correspond à la programmation souhaitée par la Communauté d'Agglomération pour les élèves fréquentant les classes d'orgue,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du Code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association Orgue en Béthunois, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 170 Place Foch, ayant pour objet la programmation, de 3 ateliers master class d'orgue les samedis 28 janvier, 25 mars et 13 mai 2023 à l'église Saint-Léger de Gosnay, et d'un concert de restitution le dimanche 18 juin 2023 à l'église Saint-Vaast de Béthune et ce pour un montant de 3 600 euros nets de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de prestations artistiques avec l'Association Orgue en Béthunois, dont le siège social se situe à Béthune (62400), 170 Place Foch, ayant pour objet la programmation, de 3 ateliers master class d'orgue les samedis 28 janvier, 25 mars et 13 mai 2023 à l'église Saint-Léger de Gosnay, et d'un concert de restitution le dimanche 18 juin 2023 à l'église Saint-Vaast de Béthune et ce pour un montant de 3 600 euros nets de taxes,

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le **29 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **29 DEC. 2022**

Et de la publication le : **29 DEC. 2022**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DAGBERT Julien**